



**MAIRIE
DE
SAINT FRION
CREUSE**

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 6 décembre 2024**

Le **six décembre deux mil vingt-quatre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRION s'est réuni en session ordinaire, à la salle mairie, sous la présidence de Christian ARNAUD, Maire, selon convocation en date du 27 novembre 2024.

Etaient présents : ARNAUD Christian - ARNAUD Jérôme - CHANSEAUD Raoul - LEGROS Florence - LEROUDIER Jean-Pierre - POUCHOL-BLANCHON Christophe

Pouvoir : Pascal SAINT-CRICQ donne pouvoir à Christian ARNAUD

Absente excusée : BATTU Céline - CANCALON Pascal - DELICQUE Cédric - SAINT-CRICQ Pascal

M. Christophe POUCHOL-BLANCHON a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Désignation d'un secrétaire de séance
- ❖ Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 18 octobre 2024
- ❖ Décision Modificative au Budget
- ❖ Travaux 2025
- ❖ Adhésion d'une nouvelle commune au SIAEP de la Rozeille
- ❖ Elagage des bois
- ❖ Bulletin Municipal
- ❖ Questions diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE à 20 H

-Désignation d'un(e) secrétaire de séance-

Christophe POUCHOL-BLANCHON est désigné secrétaire de séance

-Approbation du PV de la dernière séance-

Pas de remarque, le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

Décision Modificative au Budget

Monsieur le Maire expose que les crédits pour la création du site internet n'ont pas été prévu sur le bon compte budgétaire. Il y a lieu de voter un virement de crédits pour régulariser les écritures.

Le Conseil Municipal approuvant l'exposé de M. le Maire, **VOTE**, pour l'exercice 2024 le virement de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Articles	Désignations	Montants
Compte 2188	Autres	- 1 600 €
Compte 2051	Concessions et droits assimilés	+ 1 600 €

D2024_018

-Participation au voyage scolaire-

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par la coopérative scolaire de l'école de St-Frion concernant une aide au financement du voyage scolaire en classe de neige des élèves du RPI du CP au CM2, 8 élèves de St-Frion participent à ce voyage.

Il rappelle que par le passé la municipalité a toujours participé à hauteur de 100€ / enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mr le Maire, et décide d'accorder une subvention de 800€ à verser à la coopérative scolaire de Saint-Frion.

D2024_023

-Travaux 2025-

○ Voirie VILLEDEAU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réfection de la voirie du village de Villedeau qui a été décidé, et qui a fait l'objet d'un dossier DETR accordé en septembre 2024.

Le montant HT des travaux s'élève à 32 417.02€.

Afin d'alléger le poids financier pour la commune, Mr le Maire propose à l'ensemble du conseil de déposer un dossier de demande de subvention Boost Comm'Une qui s'ajouterait à la DETR obtenue.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Subvention DETR (40%) :	12 966.80€
Subvention Boost Comm'Une (25%) :	8 104.25€
Fonds libre (35%) :	<u>11 345.97€</u>
TOTAL :	32 417.02€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Sollicite la subvention Boost'Comm'Une**
- **L'autorise à signer toutes les pièces relatives à ces demandes.**

D2024-020

○ Mur du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2018, les élus ont eu une réflexion globale autour du cimetière avec :

- La reprise des concessions abandonnées : la problématique du manque de concessions « disponibles » se faisant ressentir et l'agrandissement du cimetière n'étant pas envisageable aussi bien financièrement que sur la conception technique du projet, les terrains avoisinants n'étant pas propriété de la commune. Un recensement des concessions abandonnées a été réalisé et la procédure achevée.
- L'agent communal a suivi les formations nécessaires et est habilité dans le domaine funéraire par Mme la Préfète pour une durée de 5 ans (renouvelable).
- La réfection d'une partie du mur qui menaçait de s'effondrer a été réalisé en 2021.
- La pose du columbarium aura lieu fin 2024, début 2025.

Après cette première phase de travaux, il apparaît désormais que d'autres pans du mur d'enceinte du cimetière sont eux aussi très abimés et sur le point de s'effondrer à certains endroits. Il est urgent de reprendre la partie du mur du haut et de la consolider pour que les dégâts ne s'étendent pas.

Après ce rappel, Mr le Maire présente les devis chiffrés qu'il a fait établir :

- JARDY Laurent : 8 361.63 €HT soit 10 033.96€ TTC
- VLM Construction : 6 128.43€ HT soit 7 354.11€ TTC
- Entreprise MCP : 6 672.69€ HT soit 7 389.53€ TTC

Les travaux pourraient bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2025 à hauteur de 35%.

Le plan de financement se détaillerait comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	
MONTANT DES TRAVAUX HORS TAXES	6 672.69 €
MONTANT DE SUBVENTION SOLLICITEE DANS LE CADRE DE LA PRESENTE DEMANDE (soit 35%)	2 335.44 €
AUTO-FINANCEMENT HT	4 337.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de sélectionner l'entreprise MCP aux motifs qu'à devis sensiblement équivalent celui présenté par VLM construction ne comporte aucun détail des travaux qui seront réalisés, les conseillers ne pouvant comparer les prestations, rejettent ce devis.
- Autorise Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR
- L'autorise à signer toutes les pièces relatives à ces demandes.

D2024-021

Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Mr Bernard Fayadas qui félicite la commune au nom de sa famille pour les travaux effectués dans les allées du cimetière. Il présente aussi au Conseil le devis pour les plaques hommages à Jean Boulanger et Jean Guinot, le Conseil valide ce point.

○ **Le Bas-Bouteix**

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise Janicaud pour régler les problèmes d'écoulement des eaux pluviales au village du Bas-Bouteix , qui lors de fortes averses inondent le gîte de Natacha FAUREAU. Les travaux consistent à poser des caniveaux de diamètre 200 enrobés de béton. Il y a 7 mètres de caniveaux à poser. Le montant HT du devis est de 2 408€ soit 2 889.60€ TTC.

Le conseil donne son accord pour que Mr le Maire signe ce devis.

○ **Demande de Florian FOURNET :**

Mr Fournet se propose de resuivre les pistes du Mas et de Chirat qui sont endommagées. Il voudrait faire livrer une ou deux semi de tout venant pour la réfection de ces pistes. Le conseil est favorable à cette demande et propose que M. FOURNET utilise également les gravats du cimetière entreposés sur le parking.

-Adhésion d'une nouvelle commune au SIAEP de la Rozeille-

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2024/29 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SIAEP de la ROZEILLE en date du 11 octobre 2024 acceptant l'adhésion de la commune d'Aubusson.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion de la commune d'Aubusson au SIAEP de la ROZEILLE.

D2024-022

-Elagage des bois-

Mr le Maire, suite au dernier Conseil Municipal, s'est renseigné auprès de plusieurs professionnels du bois, il en ressort que personne n'est convaincu de l'utilité d'une telle démarche (pour rappel : élagage à 6 m des plus beaux arbres afin de les valoriser). Le Conseil se prononce contre ce point qui sera notifié à l'agent de l'ONF.

-Bulletin Municipal-

Lecture de la première ébauche du bulletin annuel. Certains points sont à revoir. Il est demandé que soit ajouter : un tableau récapitulatif des travaux, les lieux recensant France Services en Creuse, un point sur le défibrillateur, des photos du gîte de Natacha Faureau.

-Questions diverses-

Pas de questions diverses

Tous les points ayant été abordés la séance est clôturée à 21h15.

Suite à l'accord du Comité technique du Centre de Gestion de la Creuse en date du 03 décembre validant le choix de la commune concernant la labellisation pour le contrat prévoyance des agents, la délibération D2024_019 a été saisie et transmise en Sous-Préfecture en même temps que les délibérations issues de ce Conseil.

Le 07 mars 2025 après lecture, le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2024 est :

- **approuvé à l'unanimité**
- **approuvé assorti des modifications suivantes**
- **rejeté**

Le secrétaire de séance

Christophe POUCHOL-BLANCHON

Le Maire,

Christian ARNAUD